

COMMUNE DE LE PONT-DE-BEAUVOISIN (SAVOIE)
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 septembre 2025

Présents : M. Christian BERTHOLLIER, Maire, Mme Myriam FERRARI, Mme Céline YACONO, M. Daniel LOMBARD, Mme Anny LABARRE, Mme Bernadette BLANC-DREVETTE, M. François DEUDON, Mme Louisa BELAGGOUNE, M. Thierry MERMET-PEROZ, Mme Geneviève VILLETON, et M. François MEDIMEGH

Absents excusés : M. Daniel PEYSSONNERIE, Mme Monique SANVIDO, M. Olivier CASTELIN, M. Abdelkader, DJELLAD, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN, Mme Catherine FERRARI, M. Pascal LECOCQ et M. Gérard GOZE

Pouvoirs : M. Daniel PEYSSONNERIE à Mme Myriam FERRARI, Mme Monique SANVIDO à M. Thierry MERMET-PEROZ, M. Abdelkader, DJELLAD à Mme Céline YACONO, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN à M. Christian BERTHOLLIER, M. Pascal LECOCQ à M. François MEDIMEGH et M. Gérard GOZE à M. Daniel LOMBARD

Arrêt du procès-verbal : Aucune remarque, ni observation, le procès-verbal est arrêté.

Madame Myriam FERRARI a été désignée secrétaire de séance.

Séance enregistrée par Madame la secrétaire de séance.

09012025 – CONVENTION DE MANDAT ET DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE LUDIQUE ET SPORTIF

Monsieur le maire rappelle que par délibération en date du 29 avril 2024, le conseil municipal a autorisé l'aménagement d'un espace ludique et sportif.

Le coût total de ce projet est de 273 263.66 € HT.

Cette réalisation sera financée à hauteur de 60 % par la Commune de Pont-de-Beauvoisin (Isère) et 40 % par la Commune de Pont-de-Beauvoisin (Savoie) après déduction du FCTVA et des subventions obtenues dont le détail est le suivant :

- Région Auvergne Rhône-Alpes pour 92 500.00 €
- Département de la Savoie pour 64 000.00 €
- Agence nationale du sport pour 40 000.00 €

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par notre Commune qui règlera les dépenses. La commune de Pont-de-Beauvoisin (Isère) versera sa contribution sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses et des recettes.

A cette fin, il y a lieu de conclure une convention entre les deux villes.

Vu projet de convention de mandat et de participation financière pour l'aménagement d'un espace ludique et sportif,

Il est proposé au Conseil municipal d'approver cette convention financière et d'autoriser, le Maire à signer cette convention.

Débats : - Monsieur Mermet-Peroz demande ce qu'il reste à faire.

- Monsieur Lombard explique qu'il reste des bâches à tendre sur les butes pour éviter de tondre.

Votes : **Pour : 17** **Contre : 0** **Abstention : 0**

09042025 – BUDGET 2025 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits inscrits au Budget Primitif 2025 afin d'inscrire et d'ajuster des crédits en section d'investissement.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver la décision modificative ci-dessous :

INVESTISSEMENT				
Chapitre/ Opération	Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
2723	212	Arbres au centre périscolaire	1 730.40 €	
1821	2158	Remplacement chaudière gaz Ajustement crédit	300.00 €	
1821	212	Réfection jardin de ville (arrosage, pelouse, allées...)	5 200.00 €	
1821	2135	Réseaux 15 rue de l'hôtel de ville – lots supplémentaires	2 520.00 €	
2732	13248	Participation Pont de Beauvoisin Isère ajustement étude vestiaires foot		- 948.00 €
2725	13248	Participation Pont de Beauvoisin Isère ajustement espace ludique et sportif		- 66 825.67 €
2725	1323	Subvention Département Savoie Espace ludique et sportif		+ 64 000.00 €
2725	1322	Subvention Région Espace ludique et sportif		+ 92 500.00 €
2732	203	Vestiaires foot	- 555.50 €	
2730	231	Aménagement rue des Etrets	79 531.43 €	
TOTAL			88 726.33 €	88 726.33 €

Débats :

Votes : ***Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0***

**09052025 - DELIBERATION FIXANT LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE
« L'ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES »**

Monsieur le Maire rappelle, conformément aux dispositions de l'article L. 731-4 du code général de la fonction publique, que les collectivités et établissements publics ont l'obligation d'inscrire au budget des dépenses relatives à des prestations d'action sociale en faveur de leur personnel.

Le Conseil municipal est ainsi compétent pour déterminer les mesures d'action sociale visant à améliorer les conditions de vie des agents de la commune de Le Pont de Beauvoisin et de leurs familles, notamment pour les aider à faire face à des situations difficiles.

Afin d'aider les agents concernés dans l'éducation et l'accompagnement de leurs enfants en situation de handicap, il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans.

Les bénéficiaires de cette allocation sont les fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi que les agents non titulaires qui perçoivent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et dont l'enfant présente un taux d'incapacité d'au moins 50 %.

Cette prestation est versée mensuellement jusqu'à l'expiration du mois au cours duquel l'enfant atteint l'âge de 20 ans.

Son montant est fixé par voie de circulaire et s'établit, au 1^{er} janvier 2025 à 183 € par mois.

Débats :

Monsieur Mermet-Peroz relance de nouveau le sujet de la prolifération des pigeons en centre-ville, il faut réfléchir à une solution.

Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT :

- 37.2025 : Signature d'un marché avec la société Hélios d'Echirolles pour la réalisation d'une campagne de marquage 2025.
- 38.2025 : Signature d'un marché avec la société VTA d'Echirolles pour des travaux de nettoyage et de protection du clocher de l'Eglise des Carmes contre les pigeons.
- 39.2025 : Signature d'un marché avec la société Bois et patrimoine de Chambéry pour des travaux de remplacement de la porte de la chaufferie de l'Eglise des Carmes.
- 40.2025 : Signature d'un marché avec la société PIE BATIGNOLLES de MORESTEL (38) pour des emplois sur diverses routes communales.
- 41.2025 : Signature d'un marché avec la société MOSAIC de BELMONT TRAMONET (73) pour le remplacement d'un ordinateur en mairie pour le poste d'ASVP.
- 42.2025 : Signature fin du contrat de location du 15 rue de l'Hôtel-de-Ville, T1 bis- 1^{er} étage
- 43.2025 : Signature d'un marché de travaux avec la « Société IT'LEC de Domessin (73420) pour l'installation de 9 lignes de convecteurs et 9 panneaux rayonnants à la maison de l'amitié
- 44.2025 : Signature d'un marché avec la société Chaudronnerie Villetton Champ martin de Le Pont de Beauvoisin (73) pour la fabrication d'une protection pour le projecteur de la machine à gaz pauvre.

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 21h30.

Secrétaire de séance,
Myriam FERRARI



Le Maire,
Christian BERTHOLLIER

